

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2023/23**

Date de convocation : 05 mai 2023

**Objet : Pôle de vie communal : dépôt de  
dossiers de demande de subvention pour sa  
construction**

Date d'affichage : 05 mai 2023

**Date de réunion : 11 mai 2023**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 mai à 20 h 10, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, , Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre (à partir de 20h32) , conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERNANDES Michel, M. MERCIER Michel, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique, M. TRUCHON Pierre (jusqu'à 20h31)

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

La municipalité a entrepris une démarche de rationalisation et d'optimisation des bâtiments dans le but de valoriser son patrimoine et faciliter son entretien dans un contexte économique contraint.

La commune veut rénover et réorganiser un bâtiment situé dans le village de Dammartin, qui regroupe déjà des locaux administratifs (accueil, bureaux, salle de réunion et associatives) et un second accueillant l'école primaire, la garderie, la salle des fêtes et la bibliothèque.

La commune vise aussi à répondre à l'augmentation des besoins de service public liée à l'évolution démographique de sa population.

En plus des services existants, la commune souhaite transférer, dans le futur pôle de vie communal, l'espace accueillant la permanence de la mairie, la salle des mariages et la salle associative.

L'opération porte sur la rénovation du bâti existant et son extension pour permettre l'accueil des services transférés, la création d'une nouvelle salle de classe, l'amélioration des conditions d'accueil du public et des conditions de travail du personnel.

L'agence d'ingénierie départementale de l'Ain a été mandatée afin de réaliser une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage. Dans son étude de programmation ~~cette dernière a chiffré~~ l'ensemble de l'opération à 1 698 000,00 € HT (Frais annexes inclus)

Accusé de réception en préfecture  
14-200077220-20230511-2023-23-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2023  
Date de réception préfecture : 12/05/2023

La commune, afin de préserver son budget pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité de l'opération va s'adresser auprès de plusieurs financeurs et procéder à des phasages fonctionnels de ses demandes d'aides.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif « transition écologique », pour les dépenses liées opérations de construction allant au-delà des normes environnementales en vigueur et pour l'installation des panneaux photovoltaïques.
- de la caisse des allocations familiales de l'Ain
- au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- au titre du fonds vert
- de la communauté de communes
- de la région Aura

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes sera le suivant :

Financeurs	Taux	Montant de subvention
<b>DETR – pour le pôle enfance</b>	23,56%	400 000,00 €
<b>DETR – pour la partie bâtiments publics</b>	3,80%	64 578,85 €
<b>Région AURA</b>	5,42%	92 000,00 €
<b>CD01 - investissement structurant</b>	8,83%	150 000,00 €
<b>CD01 - Transition écologique</b>	11,78%	200 000,00 €
<b>Fonds vert - rénovation énergétique</b>	11,78%	200 000,00 €
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>65,17%</b>	<b>1 106 578,85 €</b>
<b>Autofinancement</b>	34,83%	591 421,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 698 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. SAVART Gauthier) :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

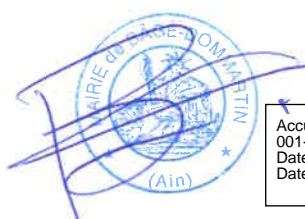
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 11/05/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20230511-2023-23-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2023  
Date de réception préfecture : 12/05/2023